

Programme de formation

Solvabilité 2 à destination des administrateurs

Présentation de la réforme solvabilité 2 pour des administrateurs de mutuelle.

Durée: 6.00 heures

Profils des stagiaires

- Administrateurs de mutuelle

Prérequis

- Aucun

Objectifs pédagogiques

- Acquérir une vision macro de la réforme solvabilité 2
- Disposer d'un panorama des réformes en cours

Contenu de la formation

- Les données clés d'un organisme d'assurance et leur contrôle sous S1
 - Notion et historique de la solvabilité
 - Les normes actuelles en vigueur : pourquoi changer ?
 - Les fondements de Solvabilité 2 et les grands principes
- Solvabilité 2 : L'évolution du curseur entre technicité, gouvernance et pragmatisme
 - Les grands thèmes de la directive européenne (Présentation des trois piliers)
 - Une réforme technique mais aussi politique
 - Le calendrier
- Les aspects techniques essentiels : des calculs, des risques et des fonds
 - Un « nouveau bilan » : quelles modifications et quels écarts entre le bilan en normes comptables et le bilan prudentiel ?
 - Les « nouveaux capitaux de Solvabilité » : quels liens ou différences avec les données suivies actuellement ?
- Une gouvernance renforcée
 - Introduction : une gouvernance très codifiée
 - Des acteurs : OAGC, dirigeants effectifs, fonctions clés
 - Des écrits : les politiques écrites
 - Des systèmes : système de contrôle interne, système de gestion des risques
 - L'ORSA : Evaluation interne des risques et de la solvabilité
 - Positionnement dans la structure

- Le rôle des administrateurs
 - Une distinction clairement établie avec la direction
 - Un rôle clé dans la prise de décision
 - Quelles sont les informations à demander et quels sont les éléments à signer, valider ?
- Les actualités de l'assurance
 - Le rapport HCAAM
 - Le 100% Santé
 - Impacts de la Covid

Organisation de la formation

Equipe pédagogique

Les formateurs sont des actuaires, consultants et auditeurs expérimentés.

Moyens pédagogiques et techniques

- Accueil des apprenants dans une salle dédiée à la formation.
- Documents supports de formation projetés.
- Exposés théoriques.
- Etude de cas concrets.
- Quizz en salle.

Dispositif de suivi de l'exécution de l'évaluation des résultats de la formation

- Feuilles de présence.
- Questions orales ou écrites (QCM).
- Formulaire d'évaluation de la formation.
- Certificat de réalisation de l'action de formation.

Pour toute situation de handicap, n'hésitez pas à nous contacter au 04 78 66 30 03, ou par mail : referentpsh@actelior.com.